

## Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :  
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Au p'tit monde de franco Inc.	Numéro de permis 526001	Date d'inspection Le 13 juin 2024	
Nom de l'établissement Franco I		Numéro de téléphone (506) 476-8874	
Adresse 715 Priestman Street Fredericton NB E3B 5W7			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Jennifer Godin		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
28(3) Le lieu d'exploitation d'un établissement agréé respecte : a) les normes d'éclairage, de ventilation et les autres normes générales de santé que prévoit la Loi sur la santé publique. Commentaires : La lacune est maintenant conforme.	28(3)(a)	17 mai 2024	13 juin 2024
30(3) L'exploitant entretient l'aire de jeu intérieure de l'établissement agréé de telle sorte à assurer la sécurité des enfants. Commentaires : La lacune est maintenant conforme.	30(3)	31 mai 2024	13 juin 2024
32(1) L'exploitant d'un établissement agréé fournit du matériel et de l'équipement dans l'aire de jeu intérieure, lesquels sont : a) variés et en quantité suffisante pour le nombre d'enfants qui y sont bénéficiaires de services et leur âge. Commentaires : Une discussion entre le mentor en assurance de la qualité et la directrice a eu lieu au cours de laquelle le membre de l'équipe de la délivrance de permis a été informé que la directrice a une réunion cette semaine avec l'agente pédagogique en petite enfance pour compiler une liste de matériel de jeu requis pour les zones d'apprentissage dans chaque classe, conformément au Curriculum francophone de Nouveau-Brunswick. Les matériaux seront commandés à partir de cette liste en s'attendant à ce que tout nouveau matériel soit mît en place d'ici la fin de septembre 2024.	32(1)(a)	30 sept. 2024	
32(1) L'exploitant d'un établissement agréé fournit du matériel et de l'équipement dans l'aire de jeu intérieure, lesquels sont : b) rangés sur des étagères basses, ouvertes et d'accès facile aux enfants qui y sont bénéficiaires de services; Commentaires : La lacune est maintenant conforme.	32(1)(b)	17 mai 2024	13 juin 2024

### Commentaires généraux

- Les débarbouillettes qui sont sales dans la salle de bains G208c (Constellations) sont maintenant dans un panier sous le lavabo et non sur la plancher.
- L'anneau au fond de la toilette était nettoyé.
- Le siège de toilette qu'était surutilisé et brun était remplacé.
- L'affiche pour le lavage des mains dans la salle de bain G208b était affichée.

## Commentaires généraux

- La salle G208j « Les Astéroïdes » n'est plus en usage.

Un rappel que selon le manuel de l'exploitant, toutes les salles comprennent au minimum, sans s'y limiter, les éléments suivants :

- Une zone de lecture de livres
- Une zone d'art
- Une aire de jeux dramatique
- Une zone de recherche et de mesure scientifiques et mathématiques
- Une zone pour la musique et le mouvement
- De l'espace et de l'équipement pour permettre un grand mouvement moteur
- Des dispositions pour le jeu avec des matériaux élémentaire – sable, l'eau, la boue, l'argile, la neige, etc.

Un rappel pour s'assurer que tous les tapis sont lavés et aspirer conformément aux directives de la santé publique énoncées dans le document « Ligne directrice sur la prévention et le contrôle des maladies transmissibles dans les garderies éducative » :

- Aspiré au moins une fois par jour ou plus fréquemment lorsque cela est nécessaire.
- Lavé au moins un fois par mois ou plus fréquemment si nécessaire.

original signé par  
Jennifer Godin

\_\_\_\_\_  
Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 13 juin 2024

\_\_\_\_\_  
Date

original signé par  
Eve Gendron

\_\_\_\_\_  
Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 13 juin 2024

\_\_\_\_\_  
Date